

*Le 14 septembre deux mille quinze, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.*

1) **Désignation du Secrétaire de séance : Mme Claire BEAUFILS**

2) **Appel nominal :**

**Etaient présents :** M. Jean-Louis ROUSSELIN, M. Alain RICHARD, Mme Françoise DEGENETAIS, M. Didier GERVAIS, M. Daniel COIGNET, Mme Marie-Claude CRESSENT, Mme Michèle GAUTIER, Mme Frédérique VAUDRY, M. Patrick SILORET, M. Olivier ROCHE, M. Pierre LEVASSEUR, Mme Marie-France BEAUVAIS, M. Georges LEMAITRE, Mme Claire BEAUFILS, Mme Anne LANCTUIT, M. William GRARD, Mme Christine DONNET, Sandrine LEBARON, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, M. Denis LEPILLER, Mme Claudine MABIRE, Mme Jeanine MIELLE, Mme Valérie VAST, Mme Françoise CHARLES.

**Etaient absents :** M. Thierry LAFFINEUR (pouvoir à M. Patrick SILORET), Mme Monique MODESTE (pouvoir à M. Didier GERVAIS), Mme Christelle DURAND (pouvoir à M. Olivier ROCHE), M. Thierry TOUBHANS (pouvoir à Mme Michèle GAUTIER), M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Mme Françoise CHARLES).

3) **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2015**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2015, sous réserve des modifications suivantes :*

- **Françoise CHARLES :**
  - o page 2 : il faudrait ajouter « des enfants » devant la formule « des communes alentours » ;
  - o page 25 : dans les questions : rajouter dans la bouche du maire : « je trouve que cette demande est déplacée ».
- **Jean-Louis ROUSSELIN :** je revendique cette formule, car je trouve effectivement que votre demande est tout à fait déplacée. Elle sera donc ajoutée et soulignée.
- **Marie-Pierre PIROCCHI :** je trouve que la rédaction du procès-verbal ne reflète pas tout à fait les débats. Il manque parfois des précisions ; il peut également arriver que la retranscription des discussions ne soit pas fidèle. Je souhaiterais que les débats soient enregistrés pour vérification.
- **Jean-Louis ROUSSELIN :** j'imagine qu'il n'est pas toujours facile de retranscrire les débats. Il règne souvent une forme de brouhaha dans la salle, avec des interventions parfois intempestives. Quant à l'enregistrement des débats, il faudrait acheter du matériel pour le faire. Un simple dictaphone ne permettrait sans doute pas de capter correctement les échanges entre 29 personnes, essentiellement à cause de la distance entre celles-ci et le micro.

Le procès-verbal est adopté à la majorité (contre : Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Sandrine LEBARON, Mme Valérie VAST ; abstention : Mme Jeanine MIELLE ; ne prend pas part au vote : Mme Françoise CHARLES)

#### **4) Classement de l'impasse Léon Huart dans le domaine public communal :**

**Monsieur le Maire :** l'impasse Léon Huart est actuellement classée dans le domaine privé de la commune, alors qu'elle offre une voie de desserte à des propriétés et à des équipements publics communaux (stade Michel Adam, salle Michel Adam, école Jules Verne).

Je vous propose de classer dans le domaine public de la commune les parcelles communales cadastrées section AB n° 293 et AB n° 173, d'une superficie respective de 41 m<sup>2</sup> et 146 m<sup>2</sup> affectée à l'usage de voirie publique, dénommée impasse Léon Huart, y compris les ouvrages et réseaux.

#### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Didier GERVAIS :** l'impasse est actuellement classée dans le domaine privé de la commune. Des habitants souhaitent construire dans l'impasse. La CODAH n'amènera pas l'eau et l'assainissement s'il s'agit d'une impasse privée. Le passage dans le domaine public de la collectivité n'engagera pas de frais pour la commune.

**Jean-Louis ROUSSELIN :** j'ajoute que, lors du dernier conseil municipal, nous avons décidé de racheter une parcelle dans cette impasse, ce qui nous avait permis de maîtriser la propriété de l'ensemble de l'impasse.

**Françoise CHARLES :** je croyais que la commune avait pour principe de ne pas transférer les impasses dans le domaine public ?

**Jean-Louis ROUSSELIN :** l'ancien propriétaire avait la possibilité de ne pas permettre le cheminement public sur cette impasse et pouvait donc empêcher l'accès aux équipements publics. Par ailleurs, je vous confirme que la commune souhaite maintenir la politique que vous mentionnez.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

#### **5) Adoption d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne-relai dans le clocher de l'église**

Bien que la délibération soit retirée de l'ordre du jour, une discussion s'engage sur l'opportunité d'installer une antenne dans le clocher de l'église.

**Alain RICHARD :** les besoins des Français en connexions mobiles à Internet doublent tous les 2 ans. Octeville n'échappe pas à la règle. Pour éviter que le réseau octevillais, surtout le bourg, ne soit saturé vers 2017 et avoir alors des problèmes nettement plus importants que ceux que nous connaissons avec l'ADSL à Dondeneville, l'opérateur Orange propose de mettre en place un deuxième relais pour desservir en 3G-4G le bourg d'Octeville. L'endroit retenu serait dans le clocher de l'église. L'opérateur a l'expérience d'installation très discrète dans les clochers. A cela, 3 avantages : quasi invisibilité de l'extérieur, moindre puissance compte tenu de la hauteur et du dégagement (donc

exposition plus faible au rayonnement) les riverains sont également plus éloignés (donc l'exposition est encore plus faible) L'opérateur devait expliquer son projet au curé mercredi dernier en mairie en présence du maire et de moi-même, le rendez vous a été reporté. C'est la raison pour laquelle le maire vous a proposé de reporter cette délibération au prochain conseil.

**Janine MIELLE** : les structures du clocher seront-elles gênantes pour la propagation des ondes ?

**Alain RICHARD** : les antennes seront installées au niveau des cloches, derrière les abatsons. Ceux ci seront remplacés par des modèles de même aspect et perméables aux ondes.

**Marie-Pierre PIROCCHI** : pourquoi est-ce Orange qui nous a sollicités ? Si les autres opérateurs nous sollicitent, que se passera-t-il ?

**Alain RICHARD** : c'est le premier opérateur à nous avoir transmis cette demande.

**Marie-Pierre PIROCCHI** : il est indiqué dans le bail que « le bailleur autorise la sous-location ». Cela ouvre-t-il la porte à l'arrivée des autres opérateurs ?

**Jean-Louis ROUSSELIN** : la place dans le clocher est limitée, il n'y en aura probablement suffisamment pour 4 opérateurs potentiels. Alain a prévu aussi de vous parler du pylône de la Ferme Fougard, je vous propose de l'écouter maintenant.

**Alain RICHARD** : en 2014, sur le pylône, il y avait 2 opérateurs : Bouygues Telecom et Orange. Début 2015, Free est arrivé. Bouygues et Orange ont aussi installé la 4G. Le nombre d'antennes a augmenté, les riverains s'en sont inquiétés auprès de la Mairie. J'ai demandé à un laboratoire indépendant de venir prendre des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques le 27 août. J'étais présent avec le Directeur technique. 6 points de mesures ont été retenus : juste au pied du pylône dans l'impasse et devant les entrées de 5 riverains habitant à proximité. Le rapport indique que partout le niveau d'exposition à l'extérieur est au moins 35 fois inférieur à la norme du décret de 2002. A l'intérieur des maisons, du fait des murs et de la toiture, il y a une atténuation, donc le niveau est encore plus bas. Les 45 riverains de l'impasse vont recevoir dans les jours qui viennent une lettre avec ces explications. Dans celle-ci, j'indique par comparaison les valeurs d'exposition à 40 cm d'un téléphone portable en veille ou en fonctionnement, d'un four à micro-ondes, etc... Tous ces appareils, que nous utilisons au quotidien, nous exposent à un rayonnement entre 2 et 6 fois plus important que celui émis par un relais de téléphonie mobile. Seule la box wifi, que nous avons souvent à coté de notre PC, rayonne à un niveau semblable. L'ensemble des riverains de l'impasse de la Ferme Fougard peut donc être rassuré.

## **6) Création d'une nouvelle régie pour le service enfance-jeunesse**

**Monsieur le Maire** : par arrêté du 13 août 2007 a été créée une régie permettant l'encaissement des recettes de la restauration scolaire. Par ailleurs, une régie de recettes a été créée par délibération du conseil municipal du 21 octobre 2009 pour la gestion des recettes provenant de l'ensemble des structures de la Maison de l'enfance.

Je vous propose d'accepter la fusion de ces deux régies, les recettes des structures de la Maison de l'enfance et de la restauration scolaire étant gérées par le même logiciel par l'ensemble de l'équipe de l'accueil de la mairie.

Par ailleurs, la Maison de l'enfance ayant vocation à être transformée en crèche dans les prochaines semaines, je vous propose de dénommer la nouvelle régie « régie de recettes du service Enfance-jeunesse ».

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Françoise CHARLES :** quand on crée une régie, le régisseur touche une indemnité. Pourquoi est-il indiqué que toutes les personnes de l'accueil pourront percevoir l'argent ?

**Jean-Louis ROUSSELIN :** il n'y a effectivement qu'un régisseur et un suppléant pour gérer une régie. Mais il est possible que chaque agent de l'accueil soit désigné mandataire pour pouvoir percevoir de l'argent des administrés. Cela permet de rendre un service plus efficacement à nos administrés.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **7) Décision modificative**

**Monsieur le Maire :** je vous propose d'adopter une décision modificative.

Les mouvements proposés dans cette décision modificative sont les suivants :

#### **Tracage du sol nouvelles lignes de basket-ball**

Virement de crédits			
60632	40	Fourniture de petit équipement	- 1 000 €
6232	40	Fêtes et cérémonies	- 1 270 €

61522	40	Entretien et réparation de bâtiments	+ 2 270 €
-------	----	--------------------------------------	-----------

#### **Remplacement de la chaudière de la Maison d'assistantes maternelles**

020	01 1	Dépenses imprévues d'investissement	- 6 510 €
-----	------	-------------------------------------	-----------

2135	020 19	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 6 510 €
------	--------	--	-----------

#### **Déménagement du périscolaire vers l'école Jules Verne**

022	01	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 3 102 €
-----	----	--------------------------------------	-----------

6188	020	Autres frais divers	+ 3 102 €
------	-----	---------------------	-----------

**Clôture voie piétonne Michel Morin**

Virement de crédits			
2128	822	Autres agencements et aménagements de terrains	+ 1 500 €

2138	822	Autres constructions	- 1 500 €
------	-----	----------------------	-----------

**Supplément de prévision alimentation pour les centres de loisirs**

60623	643	Alimentation	+ 3 000 €
-------	-----	--------------	-----------

022	01	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 3 000 €
-----	----	--------------------------------------	-----------

**Aménagement du périscolaire et de la médiathèque  
(supplément de travaux)**

2313	251 opération 11	Constructions	- 58 000 €
------	---------------------	---------------	------------

2135	645	Installations générales, agencements, aménagements et constructions	+ 42 000 €
2135	321	Installations générales, agencements, aménagements et constructions	+ 16 000 €

**Mise aux normes de la cuisine Michel Adam**

020	01	Dépenses imprévues d'investissement	- 14 000 €
-----	----	-------------------------------------	------------

2135	251	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 14 000 €
------	-----	--	------------

**Virement de crédit dans opération 966  
(groupe scolaire)**

Virement de crédits			
2184	212 opération 966	Mobilier	- 12 710 €
2033	212 opération 966	Frais d'insertion	+ 210 €
2183	212 opération 966	Matériel de bureau et informatique	+ 10 000 €
2051	212 opération 966	Concessions et droits similaires	+ 2 500 €

**Supplément de prévision opération 966  
(groupe scolaire)**

2313	251 opération 11	Constructions	- 23 000 €
2313	212 opération 966	Constructions	+ 15 000 €
2188	212 opération 966	Autres immobilisations corporelles	+ 8 000 €

**Participation au SDE76  
(chemin du Fond du Val)  
Ouverture de crédit en équilibre**

Dépenses d'investissement			
20422	816	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	122 300 €
Recettes d'investissement			
13 258	816	Subvention d'équipement autres groupements	122 300 €

**SDE76 (chemin du Fond du Val) - remise de l'ouvrage)  
(mandat direct sans imputation 238)**

Dépenses d'investissement			
238	816	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- 18 600 €
238	814	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- 56 000 €

Recettes d'investissement			
20 422	816	Subvention d'équipements aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	+ 22 800 €
21 534	814	Réseaux d'électrification	+ 11 900 €
2041582	816	Subventions d'équipements versées - autres groupements	+ 39 900 €

**Participation au SDE76  
(rue Germaine Coty)  
Ouverture de crédits en équilibre**

Dépenses d'Investissement			
20422	816	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	82 000 €
21534	814	Réseaux d'électrification	3 200 €
2041582	816	Subvention d'équipement versées - autres groupements	3 200 €
21534	814	Réseaux d'électrification	10 300 €

Recettes d'investissement			
13 258	816	Subvention d'équipement autres groupements	98 700 €

**SDE76 (rue Germaine Coty) - 23<sup>ème</sup> tranche**

2313	251 opération 11	Constructions	- 52 400 €

20422	816	Subventions d'équipements aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	+ 27 500 €
21534	814	Réseaux d'électrification	+ 2 300 €
2041582	816	Subventions d'équipements versées - autres groupements	+ 16 300 €
21534	814	Réseaux d'électrification	+ 6 300 €

**Travaux 22<sup>ème</sup> tranche effacement des réseaux de télécom  
(annulation de l'écriture - conseil municipal du 29 juin 2015)  
Opération patrimoniale**

Dépenses d'investissement			
Chapitre 041			
20422	816	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	- 5 300 €

Dépenses d'investissement			
Chapitre 041			
21533	816	Installations réseaux câblés	+ 5 300 €

**Travaux 22<sup>ème</sup> tranche effacement des réseaux de télécom  
(modification imputation exercice 2013)  
Opération patrimoniale**

Dépenses d'investissement			
Chapitre 041			
20422	816	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	5 300 €

Recettes d'investissement			
Chapitre 041			
21533	816	Installations réseaux câblés	5 300 €

**Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Jean-Louis ROUSSELIN :** il serait bon d'initier une visite des travaux entrepris cet été pour l'ensemble du conseil municipal.

**Françoise CHARLES :** il y a beaucoup de choses dans cette décision modificative. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de commissions des finances. Pour le SDE76, la somme représente par exemple 318 000 €.

**Jean-Louis ROUSSELIN :** je propose que Thierry LAFFINEUR organise une réunion de la commission des Finances pour expliquer tous les mouvements.

*La délibération est adoptée à l'unanimité (abstention : Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Sandrine LEBARON, Mme Claudine MABIRE, M. Denis LEPILLER, Mme Valérie VAST, Mme Jeanine MIELLE, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Mme Françoise CHARLES)*

**8) Versement de la participation de la commune aux frais de fonctionnement du RASED pour l'année 2015**

**Monsieur le Maire :** le fonctionnement du Réseau d'aide et de soutien aux élèves en difficulté (RASED) est régi par une convention signée entre les communes de Cauville-sur-mer, Epouville, Fontenay, Fontaine-la-Mallet, Manéglise, Montivilliers, Notre-Dame du Bec, Octeville-sur-mer, Rolleville, Saint-Martin du Manoir, Mannevillette.

Le RASED avait été créé en 2003 par le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du canton de Montivilliers.

Pour 2015, le montant de la participation de la commune d'Octeville-sur-mer aux frais de fonctionnement du RASED s'élève à 532,14 €.

Je vous propose de signer la convention avec la commune de Montivilliers et de lui verser une participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 532,14 €.

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Sandrine LEBARON :** par rapport à Octeville-sur-mer, comment cela se passe-t-il si un enfant a besoin de faire appel aux services du RASED ?

**Frédérique VAUDRY :** il y a des interventions ciblées. Les enseignants sollicitent l'intervention d'une de leurs collègues spécialisées.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **9) Adoption d'une convention avec l'association Le Grenier**

**Monsieur le Maire :** j'ai été sollicité il y a quelques semaines par M. Jérôme DERRUDER, président de l'association Le Grenier pour le dépôt de deux conteneurs de collecte des textiles, linge de maison, chaussures et sacs.

Etant donné l'intérêt que présente cette proposition (partenariat avec une association locale d'insertion), je vous propose de signer une convention avec cette association.

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Jean-Louis ROUSSELIN :** le Grenier est une association locale qui dispose de relais locaux, notamment un magasin de revente. La municipalité souhaite conserver les deux conteneurs de récupération de vêtements d'Emmaüs et donner deux emplacements au Grenier (sur le parking du chemin du Triangle et sur celui du dojo).

**Sandrine LEBARON :** il serait bon de porter une grande vigilance au taux de remplissage des conteneurs.

**Jean-Louis ROUSSELIN :** on y sera effectivement attentifs.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **10) Attribution de l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés**

**Monsieur le Maire :** le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs réglementés de fourniture d'électricité disparaîtront.

Un groupement de commande de 23 membres, dont la Communauté de l'agglomération havraise (CODAH) est le mandataire, a été formé pour répondre à ce besoin.

Un appel d'offres européen a donc été lancé pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés pour une durée ferme de 4 ans.

La consultation donne lieu à un accord-cadre multi-attributaires (trois) conclu sans montant minimum ni montant maximum.

A l'issue de la procédure, la commission d'appel d'offres de la CODAH, mandataire du groupement de commande, réunie le 3 septembre 2015, a désigné les attributaires de cet accord-cadre.

Cet accord-cadre donnera lieu à marché subséquent par lot, soit 3 marchés subséquents passés pour une durée de 2 ans.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **11) Demande de subvention au titre du Contrat de proximité et de solidarité**

**Monsieur le Maire :** lors de la séance du 27 novembre 2014, une délibération a été adoptée pour présenter une demande de subvention au Département au titre du Contrat de proximité et de solidarité (CPS). A cette date, les demandes devaient concerner les années 2015 et 2016.

Depuis l'élection de mars 2015, le Département a décidé de rouvrir le CPS et les communes peuvent de nouveau présenter, avant le 30 septembre 2016, des demandes de subventions pour leurs projets de l'année 2016. Je vous propose ainsi de déposer une nouvelle demande portant sur le renouvellement des huisseries de l'école maternelle Les Lutins.

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Jeannine MIELLE :** pourquoi ce nom « contrat de proximité et de solidarité », alors qu'on demande une subvention pour des remplacements d'huissérie ?

**Jean-Louis ROUSSELIN :** j'ignore les raisons qui ont présidé au choix de ce nom.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **12) Communication du compte administratif 2014 de la Communauté de l'agglomération havraise**

**Monsieur le Maire :** au cours de la séance du 7 mai 2015, le conseil communautaire de la Communauté de l'agglomération havraise (CODAH) a adopté le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 512-22 du Code général des collectivités territoriales, M. le président de la CODAH a adressé à la commune un exemplaire de ce compte administratif de l'exercice 2014 aux membres du conseil municipal.

L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets (principal et annexes) et les pièces annexes, peut être consulté en mairie.

*Le conseil municipal prend acte de la communication du compte administratif 2014 de la CODAH.*

### **13) Adoption du rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges**

**Monsieur le Maire :** conformément à l'article 86 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une Commission d'évaluation des transferts de charges (CETC) a été créée entre la Communauté de l'agglomération havraise (CODAH) et ses communes membres. Elle est composée de représentants des conseils municipaux. Son rôle est de qualifier les transferts de compétence, afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation de taxe professionnelle versée aux communes.

La réunion de la CETC du 24 juin 2015 avait pour but d'étudier les transferts de charges suivants :

- dossier n° 1 – gestion des garanties d'emprunts Alcéane ;
- dossier n° 2 – Groupement d'intérêt public Grand projet de ville (GIP GPV) ;
- dossier n° 3 – équilibre social de l'habitat ;
- dossier n° 4 – développement économique et attractivité du territoire ;
- dossier n° 5 – services communes.

Je vous adresse ci-joint le règlement intérieur validé, les rapports définitifs, ainsi que les délibérations de la CETC.

Conformément au règlement intérieur de la CETC, les conseils municipaux de chaque commune doivent se prononcer sur les rapports de la CETC dans un délai maximum de trois mois à compter de leur notification.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **14) Dépôt d'une autorisation de travaux pour le restaurant scolaire Michel Adam**

**Monsieur le Maire :** la commune a dû réaliser au cours de l'été des travaux dans le restaurant scolaire Michel Adam pour tenir compte de remarques faites dans un rapport de la direction des services vétérinaires.

Ces travaux ont principalement consisté notamment :

- en la pose d'une cloison en Placoplatre pour séparer la ligne de self et la salle de restauration de la cuisine scolaire ;
- en diverses mises en peinture ;
- en la création d'une cloison entre la légumerie et la porte donnant sur l'extérieur.

Le dépôt d'une autorisation de travaux est nécessaire, la salle Michel Adam étant un établissement recevant du public.

*La délibération est adoptée à l'unanimité (abstention : Mme Sandrine LEBARON, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Claudine MABIRE, Mme Françoise CHARLES et M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT)*

### **15) Prolongation des délais de construction du marché de construction du nouveau groupe scolaire**

**Monsieur le Maire :** par délibération du 30 mars 2015, le conseil municipal a autorisé la prolongation la durée globale du marché de construction de la nouvelle école jusqu'au 30 juin 2015.

Je vous propose par la présente de prolonger à nouveau la date de fin des marchés au 24 septembre 2015, conformément au cahier des clauses administratives générales qui prévoit la possibilité de prolonger la date de fin des travaux trois mois après la date de réception des travaux. Celle-ci a eu lieu le 24 juin 2015.

Cette prolongation permettra de procéder au décompte général définitif.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **16) Adoption d'un avenant au lot n° 1 du marché de construction d'un nouveau groupe scolaire**

**Monsieur le Maire :** lors de sa séance du 12 décembre 2013, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés publics pour la construction du nouveau groupe scolaire avec les candidats retenus pour chacun des 16 lots.

Pour mémoire, trois avenants ont été passés pour le lot 1 (terrassement – gros œuvre – VRD) :

- avenant n° 1 : fourniture d'un poste de relevage supplémentaire pour un montant de 11 139,04 € HT ;
- avenant n° 2 : modification de la clôture et des revêtements de la cour d'école pour un montant de 14 243,80 € HT ;
- avenant n° 3 :
  - o fourniture et pose de cloisons Siporex coupe-feu 1 heure au 1<sup>er</sup> étage entre le couloir et les classes pour un montant de 3 867,60 € HT ;
  - o mise en place de 5 prélinteaux préfabriqués avec encoche et calfeutrement au mortier de ciment pour un montant de 1 250 € HT ;
  - o l'extension de la cour sud pour un montant de 25 000,91 € HT.
- avenant n° 4 : modification de l'accès de la cour par le pignon sud pour un montant de 9 893,13 € HT.

Je vous propose de prendre un avenant n° 5 pour prendre en compte un complément de travaux suite à la réalisation d'un ensemble de dés en béton pour la fixation d'un ensemble de menuiserie de façade en aluminium pour la fermeture du préau pour un montant de 1 900 € HT.

L'ensemble de ces moyens entraîne des modifications du montant du lot :

Montant initial du lot 1	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Avenant n° 3	Avenant n° 4	Avenant n° 5	Nouveau montant	% de variation
618 327,14 € HT	11 139,04 € HT	14 243,80 € HT	30 118,51 € HT	9 893,13 € HT	1 900 € HT	685 621,44 € HT	+ 10,88 %

Le montant total des prestations après le présent avenant est ainsi porté à la somme de huit cent vingt deux mille sept cent quarante-cinq euros et soixante-treize centimes TTC (TVA à 20 %).

*La délibération est adoptée à l'unanimité (contre : Mme Claudine MABIRE ; abstention : M. Denis LEPILLER, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Sandrine LEBARON, Mme Françoise CHARLES, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT)*

### **17) Adoption d'un avenant au lot n° 10 du marché de construction d'un nouveau groupe scolaire**

**Monsieur le Maire :** lors de sa séance du 12 décembre 2013, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés publics pour la construction du nouveau groupe scolaire avec les candidats retenus pour chacun des 16 lots.

Pour mémoire, quelques aléas en cours de chantier avaient nécessité la mise en œuvre de moyens supplémentaires concernant le lot 10 (électricité – courants forts et faibles – SSI).

Pour mémoire, deux avenants ont déjà été adoptés :

- avenant n° 1 pour un complément de travaux suite :
  - o au changement d'alimentation des volets et stores intérieurs ;
  - o au changement d'alimentation de la climatisation dans le local serveur située sur la terrasse au-dessus du local serveur ;
  - o à la modification du self.
- avenant n° 2 : pour un complément de travaux suite à :
  - o la fourniture et la pose de sèche-mains pour un montant de 3 780 € H ;
  - o la fourniture et la pose de tableaux interactifs pour un montant de 11 950 € HT ;
  - o la fourniture et la pose de vidéophone pour un montant de 2 070 € HT ;
  - o la fourniture et la pose d'un système de surveillance pour la porte de secours du premier étage pour un montant de 830 € HT ;
  - o la fourniture et la pose des liaisons et potences des tableaux interactifs pour un montant de 4 300 € HT.

Je vous propose un avenant n° 3 portant sur la modification de l'éclairage de la cour sud pour un montant de 850 € HT.

L'ensemble de ces moyens entraîne des modifications du montant du lot :

Montant initial du lot 10	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Avenant n° 3	Nouveau montant	% de variation
130 000 € HT	6 640 € HT	22 930 € HT	850 € HT	160 420 € HT	+ 23,40 %

Le montant total des prestations après le présent avenant est ainsi porté à la somme de cent quatre-vingt douze mille cinq cent quatre euros TTC (TVA à 20 %).

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

*La délibération est adoptée à l'unanimité (contre : Mme Claudine MABIRE ; abstention : M. Denis LEPILLER, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Sandrine LEBARON, Mme Françoise CHARLES, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT)*

### **18) Dénomination de la rue Lionel Banville**

**Monsieur le Maire :** je vous propose de dénommer « rue Lionel Banville » une voie située en bordure de la résidence du Clos des Charmilles. Cette voie sans issue relie la résidence à la route de Saint-Supplix.

Lionel Banville a été adjoint au maire d'Octeville-sur-mer sous le mandat de Pierre Leprévost.

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Jean-Louis ROUSSELIN :** La Poste refuse d'attribuer aux logements du Clos des Charmilles un numéro qui corresponde à la rue. Je vous propose de nommer la rue au nom d'un ancien adjoint au maire, Lionel Banville.

**Didier GERVAIS :** je trouve que Lionel Banville mérite mieux que cette impasse en raison de sa grande implication dans la vie de la commune.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **19) Modifications des clauses du bail du logement d'urgence**

**Monsieur le Maire :** la commune est propriétaire d'un logement d'urgence situé au dessus du dojo rue Auguste Le Comte à Octeville-sur-mer. Il est dévolu au relogement des personnes se trouvant dans des situations d'urgence (par exemple à la suite d'un incendie, d'inondations ou dans le cas de situations sociales douloureuses, telles qu'un divorce conflictuel...).

Le loyer mensuel de ce logement d'urgence s'élève à 300 € mensuels, incluant les consommations de fluides (eau, électricité).

Je vous propose de modifier les clauses du bail du logement d'urgence. Il peut en effet apparaître des cas où les bénéficiaires du logement soient dans l'incapacité totale d'assumer temporairement les charges du loyer. Il apparaît dans ce cas souhaitable d'envisager la gratuité de la location temporaire.

### **Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :**

**Jean-Louis ROUSSELIN :** la France s'est engagée à accueillir 24 000 réfugiés. Je souhaite ouvrir le débat sur l'accueil éventuel de réfugiés dans le logement d'urgence s'il était disponible (ce qui va être peu le cas d'ici la fin de l'année). Si on accueillait des réfugiés, je vous propose que le logement soit mis à disposition gracieusement.

**Patrick SILORET :** je ne sais pas si on rentrerait dans les critères fixés par l'Etat (3 mois renouvelables). L'accueil ne coûterait rien à la commune. L'Etat pourrait accorder une aide à la commune pour l'accueil de réfugiés.

**Marie-France BEAUVAIS :** l'accueil de réfugiés peut être compliqué dans notre petit village. Ils risqueraient d'être isolés ici en raison du fait qu'ils ne parlent pas notre langue. Il est difficile de dire non humainement. Les réfugiés sont très nombreux.

**Françoise CHARLES** : a-t-on la certitude d'accueillir quelqu'un ?

**Jean-Louis ROUSSELIN** : non, effectivement, on ne sait pas s'il y aura quelqu'un à accueillir quand le logement d'urgence aura été libéré.

**Christine DONNET** : il serait souhaitable d'indiquer « condition d'occupation précaire » plutôt que « bail » !

**Jean-Louis ROUSSELIN** : c'est une bonne remarque. Elle sera intégrée au document.

Ajouter « accueil de réfugiés (migrants ?) » à la notion « d'urgences sociales absolues ».

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **20) Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal**

**Monsieur le Maire** : j'ai l'honneur de vous transmettre la liste des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez donnée lors de la séance du conseil municipal du 14 avril 2014 :

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Mobilier scolaire pour 5 classes de CM1 et de CM2	DPC	Montant Minimum : 15 000 € HT Montant Maximum : 30 000 € HT	Du 15 juin 2015 au 31 décembre 2015
Mobilier pour le restaurant scolaire	DPC	Montant Minimum : 5 000 € HT Montant Maximum : 15 000 € HT	du 15 juin 2015 au 31 décembre 2015
Création d'un accueil périscolaire dans les locaux de l'école Jules Verne Lot 1 : gros œuvre	Balbiano	7 133,35 € HT	8 semaines
Création d'un accueil périscolaire dans les locaux de l'école Jules Verne Lot 2 : menuiseries	Société Normande de Plafonds	13 317,48 € HT	8 semaines
Création d'un accueil périscolaire dans les locaux de l'école Jules Verne Lot 3 : plomberie Chauffage	Buquet	6 087,89 € HT	8 semaines
Création d'un accueil périscolaire dans les locaux de l'école Jules Verne Lot 4 : électricité	Domus	5 200 € HT	8 semaines
Création d'un accueil périscolaire dans les locaux de l'école Jules	Lamy-Lecomte	4 746,62 € HT	8 semaines

Verne Lot 5 : peinture			
Création d'une réserve incendie enterrée de 120 m <sup>3</sup>	SARL Delahais Frères	34 474 € HT	4 mois à compter de la notification du marché

*Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.*

### INFORMATIONS DIVERSES

#### I. Jean-Louis ROUSSELIN :

- modifications dans le calendrier des conseils municipaux de la fin de l'année :
  - o conseil les 26 octobre et 30 novembre ;
  - o raisons : pour être au plus prêt de la clôture des opérations financières de la fin de l'année ;
  - o pour s'adapter à ce nouveau calendrier, un CT et un CHSCT seront organisés le 19 octobre à 14 heures (et non le 2 novembre comme transmis initialement) ;
- trois délibérations sont posées sur table :
  - o une pour compléter une délibération déjà inscrite (appel d'offre électricité) ;
  - o une pour proposer de baptiser la rue Lionel Banville ;
  - o une pour modifier les conditions du bail du logement d'urgence ;
- une visite du chantier de SEMINOR est organisée le 8 octobre à 18 heures pour le conseil municipal. Le rendez-vous est fixé sur place ;
- l'inauguration du Clos des Charmilles se déroulera le 26 novembre à 18 heures. Une invitation sera adressée à l'ensemble du conseil municipal par SEMINOR ;
- Remerciements adressés à la commune :

#### **TABLEAU DE SYNTHÈSE DES REMERCIEMENTS RECUS**

Nom	Objet
France Alzheimer	Remerciement subvention
Médecins du Monde	Remerciement subvention
Centre Normandie Lorraine (pour l'activité de transcription du service Braille Tech)	Remerciement subvention
DDEN76	Remerciement subvention
OSER	Remerciement subvention
Famille RICHER	Remerciement suite décès

#### II. Alain RICHARD :

**Transports scolaires.** Gros soucis depuis la rentrée sur les dessertes des collèges Belle Etoile et Pablo Picasso. Les cars de 16H30 ne suffisent pas, ceux de 17H30 sont presque

vides. Il faudrait des cars à 15H30. Comment en est on arrivé là ? Comme tous les ans, en décembre 2014, les collèges ont communiqué à la Codah leurs prévisions pour la rentrée 2015. A l'époque, ces établissements scolaires projetaient de mettre en place des classes européennes. Donc, les élèves sortaient soit à 16H30, soit à 17H30 mais pas à 15H30 et le plan de transport s'appuyait alors sur des rotations à 16H30 et 17H30 mais pas à 15H30. Les classes européennes ont été abandonnées. La Codah n'a été prévenue de cette modification que cet été et les collèges n'ont communiqué définitivement le nombre d'enfants sortant à 15H30 et ceux sortant à 16H30 que vendredi dernier pour Belle Etoile et aujourd'hui pour Pablo Picasso. Il fallait d'abord faire un diagnostic avant d'établir un nouveau plan de transport, en tenant compte aussi des moyens matériel et humain du transporteur. La semaine dernière, la Codah n'était pas en mesure de dire si le transporteur pouvait répondre à toutes les exigences. Il est évident qu'on ne modifie pas un tel planning pour environ 500 enfants sur un simple claquement de doigt. Je peux vous garantir que la Direction Transports de la Codah travaille pour régler ce problème au plus vite !

Parallèlement, j'ai été contacté téléphoniquement par la Présidente de la PEEP qui demande à ce que les horaires de la ligne 11 soient réaménagés pour tenir compte des heures de sortie des collégiens. Ca arrive qu'un cours soit supprimé, donc ils sortent plus tôt. La présidente m'a fait parvenir ses doléances par écrit à 17H00. Je les retransmettrai à la Codah. Le problème est que je suis déjà intervenu pour aménager une meilleure correspondance pour la ligne 13, à la fois avec la ligne 11 dont je viens de parler, à la fois avec les horaires du tramway. Je peux vous dire que caler des horaires pour assurer au mieux des correspondances, c'est vraiment très compliqué !

Avec les **Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre** et l'association **Astonia**, la commune a organisé le 71<sup>ème</sup> Anniversaire de la Libération d'Octeville, c'était samedi dernier. Un poème a été lu par 2 enfants du CMEJ. C'était une belle commémoration ! Un grand merci au personnel communal impliqué.

La commune a aussi célébré la **Fête nationale** comme il se doit !

Avec les **Parachutistes**, je vous invite dimanche prochain à célébrer la St Michel. Rassemblement à 10H45 devant le cimetière.

**Scrabble** Une compétition réunissant 78 participants avait été organisée le 4 juillet à la salle Michel Adam. Le scrabble marche plutôt bien à Octeville.

**Aéroport** Quelques contrôleurs aériens ont déjà été mutés. Il en reste encore dans la tour de contrôle. Depuis peu, une personne y est présente pour surveiller le service AFIS dont j'ai déjà parlé et qui consiste en un auto-contrôle des avions lorsqu'ils évoluent au sol, qu'ils décollent ou atterrissent. L'antenne locale de la DGAC fermerait en février 2016. Patrick SILORET intervient pour dire que ce système marche bien pour les petites plateformes et que les Octevillais n'ont rien à craindre car c'est sécurisé. Il en a l'expérience car il a été pilote d'avion de tourisme pendant 5 ans.

**Comité de jumelage** Lors des rencontres 2015 à Furci Siculo, les 2 maires ont inauguré la Place Octeville sur Mer le 14 juillet. Sur la planète, il y a maintenant 2 places Octeville sur Mer, la 1<sup>ère</sup> ayant été inaugurée le 1<sup>er</sup> juillet 2010 à Bourne End. Autres faits marquants de ce séjour : la Fête du blé, la visite de 2 temples grecs à Aggrigento, le bal du 14 juillet le soir devant l'église, les Siciliens l'appellent « la Bastilla »... Un petit

rappel : le CJO est ouvert à tous les Octevillais ! D'ailleurs, vendredi dernier, il y avait une opération Portes ouvertes au cours de laquelle des films vidéo relatant 9 événements importants de ces rencontres siciliennes ont été présentés. Vous pouvez les voir sur le site du comité de jumelage.

**Alertes météo.** On est en train de changer d'opérateur. En effet, le service APIC de Météo France, pourtant recommandé par la Préfecture de Rouen, n'est pas fiable. On y était abonné depuis septembre 2014. Pour les 2 derniers événements, nous avons été alertés une fois la grosse averse passée. La Codah a mis en place un service avec Météogroup l'année dernière qui devrait être assez précis puisqu'il y a plusieurs capteurs sur le territoire de la Codah et qu'il y a aussi des échanges d'informations avec les territoires voisins. On y est maintenant abonné. Comment ça marche ? On recevra sur nos téléphones des alertes automatiques suivant les estimations des quantités de pluie. En cas d'événements exceptionnels, il y aura une alerte téléphonique par la personne d'astreinte Risques majeurs de la Codah. Nous sommes plusieurs à recevoir les alertes : le maire, l'adjoint délégué à la sécurité, l'adjoint d'astreinte, le directeur général des services pendant les heures d'ouverture de la mairie et moi-même. Le nouveau service est opérationnel. Il s'ajoute aux alertes météo plus générales diffusées par la Préfecture sous le nom de GALA (Gestion alertes locales automatisées). Merci de m'avoir écouté !

### **III. Daniel COIGNET :**

- travaux d'été :
  - déménagement du périscolaire avec réaménagement des classes libérées dans l'école Jules Verne. Les travaux ont compris le déplacement du bureau de M. TENDERO, de l'infirmierie et de la salle des maîtres, ainsi que le décroisement de 2 classes et l'ouverture d'un bureau pour le directeur du centre de loisirs ;
  - bibliothèque scolaire : les travaux seront terminés en fin de semaine ;
  - une visite des travaux se déroulera le samedi 26 septembre à 11 heures ;
  - un cloisonnement a été réalisé dans la cuisine Michel Adam pour la séparer de la salle de restauration et deux autres cloisons à l'intérieur de la cuisine ont été posées pour isoler parties sale et propre ;
  - le RAM intégrera les locaux de la bibliothèque municipale à l'issue des travaux ;
  - les chauffe-eau du dojo et du local d'urgence et la chaudière de la MAM ont été remplacés ;
  - réaménagement dans la cuisine des Lutins : un trou a été bouché dans la cuisine ;
  - la levée des réserves se déroulera demain à l'école des Falaises ;
  - depuis le 1<sup>er</sup> juillet, on a 2 nouveaux fournisseurs de gaz et d'électricité (Eni et Engie) ;
  - toiture du Littoral : on rencontre de nouveau des fuites. On va de nouveau déclencher l'assurance dommages-ouvrage ;  
Sandrine LEBARON : dans la garantie décennale, peut-on demander à changer l'intégralité de la toiture ? Le problème revient dans la partie qui a déjà été réparée.

**Daniel COIGNET** : nous avons déjà prévu de déclencher la garantie décennale.

**Jean-Louis ROUSSELIN** : les travaux qui avaient été réalisés sur la première partie ont fait preuve de leur efficacité. Il faut que la garantie décennale prenne en charge les réparations

#### **IV. Marie-Claude CRESSANT :**

- la bibliothèque municipale sera fermée pendant les vacances de la Toussaint pour permettre l'aménagement de la nouvelle bibliothèque ;
- la sortie des aînés s'est déroulée jeudi dernier en Baie de Somme : on a compté 4 cars pour 200 personnes ;
- les Virades de l'Espoir se dérouleront le 27 septembre : différents stands seront présents sur le marché d'Octeville. Une animation musicale sera organisée ;
- Téléthon : une nouvelle réunion se déroulera le 17 septembre.

#### **V. Françoise DEGENETAIS :**

- dans le cadre d'Octobre Rose (mois du cancer du sein), un café débat se déroulera le mardi 6 octobre à 14 h 30 en salle Michel Adam.

#### **VI. Didier GERVAIS :**

- sécurité routière :
  - o deux nouveaux radars pédagogiques identiques à celui de la rue Auguste le Conte sont mis en place aux entrées de l'agglomération, l'un rue Auguste Huart et le second alimenté par un panneau solaire rue René Raas. Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2015, nous avons obtenu 1500€ de subvention ;
  - o à l'aide d'un cinémomètre, les policiers municipaux effectuent des contrôles de vitesse. Le 1<sup>er</sup> septembre au « Café Blanc », ils ont enregistré une vitesse de 104 km/h pour 50 en agglomération. La vitesse retenue étant de 99 km/h, la conductrice a été conduite à l'hôtel de police. Mise à la disposition d'un officier de police judiciaire, il lui a notifié la rétention de son permis de conduire, en attente d'être suspendu par décision administrative. De plus, elle fait l'objet d'une contravention d'un montant de 90€ et d'un retrait de 4 points.
- travaux :
  - o la noue située à l'est du cabinet médical et en bordure du cheminement a été sécurisée par une clôture grillagée ;
  - o les travaux de l'impasse de la Découverte sont en cours de finition, cette voie appelée à desservir une propriété est rendue carrossable ;
  - o les travaux de réhabilitation de la rue Asselin de Villequier sont commencés depuis mardi dernier pour se terminer à la fin du mois ;

- à l'issue de ces travaux, commenceront ceux de la rue d'Ecqueville et de l'impasse des Chambrions ;
- l'entreprise GAGNERAUD, va dans la continuité effectuer des travaux de rénovation :
  - route de Montivilliers entre les deux ralentisseurs situés à hauteur de la rue Armand Salacrou (domaine d'Auteuil)
  - chemin de la Mer et du Croquet, à son extrémité urbanisée ;
  - impasse des Chaumières pour la pose de bordures de défense.

Le budget prévisionnel de l'ensemble de ces travaux s'élève à 462 000€ TTC pour un marché maxi de 480 000€.

- signalisation :
  - à la demande des riverains, après une concertation avec des élus membres de la commission technique et l'avis prépondérant du maire, la rue Asselin de Villequier va être mise en sens unique de circulation de la rue Robert Trouart à la rue du Manoir. Deux coussins lyonnais (béton) vont être intégrés dans la chaussée. Un cheminement piéton va être créé de la route de Montivilliers à la rue du Manoir. Il sera délimité de la voie de circulation par des bordures franchissables. Le stationnement s'effectuera du presbytère au numéro 19 ;
  - deux intersections vont voir leurs règles de priorité modifiées, le chemin du Triangle avec le chemin de Saint-Andrieux qui sera prioritaire, la rue du Cramolet avec la rue Germaine Coty qui sera prioritaire.
  - un passage protégé va être créé rue Auguste le Conte à hauteur de la pharmacie, ainsi qu'une seconde place de stationnement réservée aux handicapés ;
  - la signalisation au sol va être refaite, notamment des bandes d'arrêt de stop et des passages piétons.
  - à des fins de réglementation sur l'implantation des panneaux publicitaires hors et en agglomération, deux entrées de l'agglomération ont été matérialisées, l'une rue du Croquet à hauteur de la RD 940 et la seconde rue René Raas au niveau du lotissement les Courtils.
  
- délinquance : ayant reçu les états de la délinquance ce jour, je vous communiquerai les chiffres de janvier à août lors du prochain conseil municipal. La vidéoprotection a encore permis d'élucider trois faits et confondu leurs auteurs.

## **VII. Frédérique VAUDRY :**

- la rentrée des classes :
  - 175 élèves sont inscrits en maternelle pour 6 classes. Les classes sont chargées, alors qu'il n'y aura pas d'ouverture de classe ;
  - 328 élèves sont inscrits en élémentaire ;
  - les NAP :

- elles vont se mettre en place le 5 octobre de 15 h 30 à 16 h 30, avec 3 types d'intervention : chaque site peut accueillir 50 enfants encadrés par les animateurs. Des associations accueilleront des enfants, elles viendront chercher les enfants et les ramèneront en périscolaire à 16 h 30. 3<sup>ème</sup> option : des activités occupationnelles, éventuellement organisées avec des associations.
- activités proposées : 2 ateliers théâtre vont ouvrir (une ouverture possible aussi aux Falaises), ainsi que de l'aide aux devoirs sur l'école Jules Verne (et aux Falaises l'an prochain si ça fonctionne bien), de l'éveil musical, du tennis, du handball, du karaté, du football pour les non licenciés.
  - périscolaire : des ajustements restent à faire, mais je tiens à souligner la grande compétence et réactivité des équipes de terrain. On peut être serein sur leur activité pendant l'année ;
  - information : Thierry PLOUGONVEN est le nouveau président du BCO ;
  - Trophée de la Porte Océane : Octeville était ville d'accueil d'une étape. L'accueil a été beaucoup apprécié ;

#### **VIII. Michèle GAUTIER :**

- 22 août sur le stade Michel Adam s'est déroulée la projection d'un film dans le cadre de l'opération Cinétoiles. Environ 250 personnes ont assisté au spectacle. La manifestation a coûté 1000 € à la commune, la CODAH ayant pris en charge une grosse partie des frais ;
- une moyenne de 40 enfants par semaine sur 7 semaines ont fréquenté les centres de loisirs ;
- les 19 et 20 septembre se déroulera une exposition maritime et de peinture maritime au gymnase Michel Adam. Le samedi soir à 21 h 30, un spectacle son et lumière sera proposé aux Octevillais sur le parking Pierre Leprévost ;
- la commission animation se réunira le 1<sup>er</sup> octobre à 17 heures en salle des mariages ;
- une visite de l'accueil de loisirs de l'école Jules Verne sera organisée quand les travaux seront terminés.

#### **QUESTIONS**

**Valérie VAST :** le vestiaire du gymnase va-t-il être remis bientôt en service ?

**Daniel COIGNET :** les services ont recommencé les travaux. On a dû faire face à l'absence prolongée d'un agent.

**Françoise CHARLES :** des gens ne connaissent pas l'existence de la sente qui passe derrière le terrain de foot Pierre Leprévost, alors qu'elle est sécurisée.

**Didier GERVAIS :** on pourrait mettre des panneaux pour annoncer la direction de chacune des deux écoles.

**Françoise CHARLES** : l'arrêt minute des Falaises pose problème. Un enfant descendu de la voiture de ses parents a failli être bousculé par une autre voiture. M. TENDERO demande si on peut déplacer l'arrêt minute pour que le bout soit rue Michel Morin parce qu'il y a une sente qui débouche sur l'école.

**Daniel COIGNET** : je suis allé voir sur place. Ca se passe bien la plupart du temps. La circulation sur les parkings est toujours un casse-tête, les parents manquant de discipline sur le parking de l'école.

**Jeanine MIELLE** : la RD 31 est limitée à 90 km/h, mais ce n'est pas indiqué.

**Didier GERVAIS** : il n'y a pas besoin de préciser la vitesse limite puisque la route est limitée à 90 km/h.

**Jean-Louis ROUSSELIN** : au sujet des routes, une réunion avec la CODAH et le Département est prévue le 24 septembre pour le projet de mise en place d'un mode doux.

**Sandrine LEBARON** : peut-on élargir le croisement entre la rue Michel Morin et la rue Auguste Huard ? Le matin, il est très difficile de se croiser. Il conviendrait de raboter l'angle.

**Didier GERVAIS** : on étudiera cette demande dans le cadre du prochain budget.

**Pierre LEVASSEUR** : quid du rond-point des Pêcheurs ?

**Jean-Louis ROUSSELIN** : le conseil d'adjoints de vendredi dernier a décidé de ne remettre en état le rond-point que lorsque l'éclairage et une caméra auront été installés.

**Françoise CHARLES** : qu'en est-il des élections du CMEJ ?

**Michèle GAUTIER** : on va organiser une commission avant les élections.

**Jeanine MIELLE** : peut-on être inscrits aux Marchés de France pour faire la promotion de notre marché ?

**Marie-Claude CRESSENT** : la démarche est en cours.

**Jean-Louis ROUSSELIN** : le lancement d'un plan social chez SIDEL concerne potentiellement 290 personnes (si les gens refusent les propositions de postes), même si l'objectif affiché est de 185 personnes. La situation est inquiétante.

**Patrick SILORET** : SIDEL n'a pas l'obligation de publier ses comptes parce que la société n'est pas cotée. Le site d'Octeville va supporter 80 % de l'effort de restructuration du groupe.

**Patrick SILORET** : le bon à tirer de la prochaine revue sera donné dans les jours qui viennent. Je souhaite remercier les rédacteurs, ainsi que la commission Communication.

**Olivier ROCHE** : il existe un projet de FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) dont le but est de verser des subventions aux

commerçants pour renforcer le commerce de proximité. Il s'agit d'accompagner les commerçants dans leurs investissements pour qu'ils soient plus qualitatifs.

**Jean-Louis ROUSSELIN** : les propriétaires des murs du Proxy seraient vendeurs. Les domaines ont visité les locaux pour les estimer. L'idée pourrait être d'agrandir les locaux et de réhabiliter les logements situés au dessus. La surface du Proxy pourrait être multipliée par 2,5. Le FISAC pourrait aider à financer l'achat des murs.

**Jean-Louis ROUSSELIN** : Maison de l'enfance : les locaux fermeront le 1<sup>er</sup> octobre. Deux agents partiront dans une MAM à Saint-Jouin et deux autres devraient intégrer les services de l'association Arc en ciel dès le 1<sup>er</sup> novembre.

**Sandrine LEBARON** : des problèmes ont été rencontrés lors de la rentrée, notamment en maternelle.

**Frédérique VAUDRY** : la désinfection des jeux se fait progressivement.

**Jean-Louis ROUSSELIN** : on a eu des aléas de travaux qui ont causé des retards. Il a fallu prendre des ajustements. Sur cette rentrée, on a investi environ 3,1 millions d'euros (3 millions pour les Falaises et 100 000 € sur le périscolaire).

**Sandrine LEBARON** : pourquoi les parents n'ont-ils pas eu le droit d'entrer dans les locaux des Falaises le jour de la rentrée ?

**Jean-Louis ROUSSELIN** : ce n'est pas nous qui avons demandé cette restriction.

**Sandrine LEBARON** : une commission pourra-t-elle présenter les NAP ?

**Frédérique VAUDRY** : on attend d'avoir toutes les informations. Mercredi, une réunion se déroule avec les présidents d'association

**Sandrine LEBARON** : 9 enfants de CM1 sont restés à Jules Verne. Peut-on les emmener aux falaises pour les NAP ?

**Frédérique VAUDRY** : on serait obligé de détacher 2 personnes pour accompagner les enfants, alors qu'on n'a que peu d'encadrants sur chaque site.

**Denis LEPILLER** : quid du terrain synthétique ? Il faut faire homologuer le terrain tous les 5 ans.

**Daniel COIGNET** : on a lancé la consultation, mais on n'a pas encore choisi le prestataire.

**Sandrine LEBARON** : des tableaux interactifs ont été installés dans chaque salle de classe des Falaises, mais ils ne peuvent pas être utilisés faute d'ordinateur.

**Daniel COIGNET** : les enseignants ont préféré laisser les ordinateurs portables dont ils disposaient à l'école Jules Verne. De nouveaux ordinateurs sont en cours d'installation. Ils ont été récupérés dans les locaux de l'AFO ;

**Sandrine LEBARON** : pourriez-vous nous transmettre l'organigramme des services ?

**Jean-Louis ROUSSELIN** : nous vous le transmettrons lors du prochain Comité technique.

**Sandrine LEBARON** : qu'en est-il du PEDT ?

**Frédérique VAUDRY** : cette question sera rediscutée lors d'une commission enseignement.

**Françoise CHARLES** : le lave-vaisselle de la cuisine de l'école les Falaises ne sèche pas.

**Daniel COIGNET** : le panier doit sécher à l'extérieur. Par ailleurs, sur les conseils de la société qui nous a fourni l'appareil, nous avons commandé des pastilles ultra-séchantes.

**Françoise CHARLES** : à l'extérieur de la mairie, on a des boîtes aux lettres pour les associations. Des courriers contenus à l'intérieur ont été ouverts par erreur.

**Frédérique VAUDRY** : nous allons rappeler aux services qu'ils doivent faire attention.

**Françoise CHARLES** : pourquoi la mairie a-t-elle été fermée quelques après-midi pendant les vacances ?

**Jean-Louis ROUSSELIN** : les services ont dû intégrer 500 dossiers dans le nouveau logiciel enfance.

**Françoise CHARLES** : quid du contrat du directeur général des services ? Va-t-il être renouvelé et dans quelles conditions ?

**Jean-Louis ROUSSELIN** : il sera bien entendu renouvelé, mais des discussions doivent être engagés avec le DGS, notamment pour faire le bilan et évoquer les perspectives.

**Sandrine LEBARON** : quid de la maison du gardien ?

**Jean-Louis ROUSSELIN** : une estimation a été réalisée par les Domaines. Elle va être vendue.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.**